

<b>COMMUNE DE CANOHÈS</b>	<b>COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2020</b>
---------------------------	--

L'an deux mille vingt et le mardi vingt-deux septembre le Conseil Municipal de la Commune de Canohès, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle Nougaro, afin de répondre aux règles sanitaires en vigueur conformément à l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CHAMBON, Maire.

**Membres présents :** Mmes et MM. CHAMBON – FOURCADE – ALENDA – DUNYACH ESCUDER-SANCHEZ – TRILLES – ARGELES – LACOUR – MINNE – BANTOURE BARTOLI – DURAND – SERRES – ESCRIVA – DAGOURET – COPIN – GELADE DE JESUS – AUSSEIL – DARRAS – MUTI – SABATIER – BUTIN

**Pouvoirs :** I.GARCIA-QUINTA à D. FOURCADE  
M. SENIA à F. ESCUDER-SANCHEZ  
M.JEBLAOUI à A. ESCRIVA  
G.DURUPT à ML. ALENDA  
JM. PALMA à B. SABATIER

**Absents :** JL. FRANCO

**Secrétaire de séance :** Madame Valérie DURAND est désignée secrétaire de séance.

**DÉCISIONS DU MAIRE :**

2020-35 : Signature d'un contrat de location de débit de boissons de quatrième catégorie avec la SARLU Vins de Pyrène.

2020-36 : Signature d'un contrat pour les missions d'application du guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité d'activité sur les opérations en cours en période d'épidémie de coronavirus dans le cadre des travaux de l'espace mutualisé de Canohès.

2020-37 : Autorisation de la Société Publique Locale à signer la deuxième vague d'avenants aux contrats des entreprises attributaires des lots n°1 – 5 – 8 – 10 – 11 et 12 pour l'extension de l'école élémentaire annexe.

2020-38 : Signature du contrat n°1/110620 avec la société Barboteu restauration pour la prestation de restauration en liaison froide pour les enfants de l'accueil de loisirs sans hébergement de Canohès.

2020-39 : Signature d'un avenant n° 1 au contrat n°2/26032019 avec la société Barboteu restauration pour la prestation de restauration en liaison froide pour les seniors de Canohès.

2020-40 (Annule et remplace la décision 2020-37) : Autorisation de la Société Publique Locale à signer la deuxième série d'avenants aux contrats des entreprises attributaires des lots n°1, n°5, n°7, n°10, n°11 et n°12 pour l'extension de l'école élémentaire annexe.

2020-41 : Signature d'une convention portant organisation des modalités de remboursement par la Commune à Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine à la suite de l'achat de masques de protection pour lutter contre la Covid 19.

2020-42 : Signature d'un avenant au contrat de location et de maintenance pour la gestion électronique des documents zeendoc avec la société Repro système.

2020-43 : Signature d'un contrat pour la production artistique et technique « Caravane du festival 20/20 » 2020, le mercredi 22 juillet 2020 à l'école primaire Julien Panchot (cour) avec l'association les bonnes notes.

2020-44 : Signature d'un contrat de fourniture de gaz naturel pour l'école élémentaire annexe avec EDF collectivité.

2020-45 : Signature d'un deuxième avenant de régularisation des mouvements intervenus durant l'année 2019 au contrat « flotte automobiles » souscrit avec Groupama méditerranée et de la nouvelle prime au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

2020-46 : Signature d'une convention d'objectifs et de financement dans le cadre du fonds de modernisation des établissements d'accueil de jeunes enfants « FME » avec la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales.

2020-47 : Signature de l'avenant n° 02 au contrat « dommages causés à autrui défense et recours » avec la SMACL assurances.

2020-48 : Signature de l'avenant n°3 au contrat de prestations de vérification et de surveillance des équipements de chauffage, ventilation, climatisation et ECS du restaurant scolaire, locaux périscolaires, dojo, écoles maternelle et primaire, chaufferie et groupe froid extérieur avec la société Cegelec maintenance tertiaire sud-est.

2020-49 : Signature d'un contrat pour les missions de contrôle technique construction dans le cadre des travaux de l'école maternelle Pauline Roland de Canohès

2020-50 : Signature d'un contrat pour les missions de coordination de sécurité et de protection pour la santé dans le cadre des travaux de l'école maternelle Pauline Roland

2020-51 : Signature d'un contrat de maintenance du logiciel municipal de géo verbalisation électronique cloud avec la société Logitud solutions.

2020-52 : Cession de matériel des services techniques hors service.

2020-53 : Cession d'un véhicule en l'état.

2020-54 : Cession d'un véhicule en l'état.

2020-55 : Acquisition d'un copieur Kyocera 5003i a4/a3 n&b pour l'école primaire Julien Panchot et signature d'un contrat de maintenance.

2020-56 : Signature de la convention d'assistance à la passation des marchés publics d'assurances de la Commune de Canohès avec Insurance risk management

2020-57 : Signature d'un contrat de mise à disposition avec le groupement d'employeurs profession sport et loisirs 66 pour l'encadrement et l'animation de la marche nordique en direction des séniors.

2020-58 : Signature d'un contrat de mise à disposition avec l'association intermédiaire profession sport 66 pour l'encadrement et l'animation de la marche nordique en direction des séniors.

2020-59 : Signature d'un contrat avec la société Qualiconsult pour une mission de diagnostic amiante avant travaux de l'ensemble des locaux de l'école maternelle Pauline Roland.

2020-60 : Signature d'un contrat avec la société La Pyrénéenne pour l'entretien du réseau pluvial de la commune.

2020-61 : Modification de la régie d'avances.

2020-62 : Modification n°4 de la régie d'avances et de recettes point information jeunesse.

2020-63 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales au titre de l'aide à l'investissement territorial (AIT) 2020 dans le cadre des travaux de rénovation de l'école maternelle Pauline Roland.

2020-64 : Demande de subvention auprès de Perpignan Méditerranée Métropole au titre du fonds de concours 2020 dans le cadre des travaux de rénovation de l'école maternelle Pauline Roland.

## **Délibérations adoptées lors du Conseil Municipal du 22 septembre 2020**

### **DÉLIB 2020-01 : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU SYDEEL66 POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ, DE FOURNITURE ET DE SERVICES ASSOCIÉS EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

VU la directive européenne n° 2003/54/CE du 26 juin 2003 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

VU la loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité modifiée,

VU la loi n° 2010-1488 du 07 décembre 2010 portant Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité (NOME) et la programmation de la fin des tarifs réglementés de vente « Jaune et Vert » au 31 Décembre 2015,

VU la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (cf. articles 63 et 64) qui a mis fin aux tarifs réglementés de vente <36Kva « tarif bleu » pour les collectivités occupant plus de dix personnes ou dont les « recettes annuelles » excèdent 2 millions d'euros (sont considérées comme « recettes » pour les collectivités territoriales, « la DGF et les recettes des taxes et impôts locaux »). Les contrats en cours seront maintenus (sans changement de puissance souscrite ou d'option tarifaire) jusqu'au 31 décembre 2020. Passée cette échéance, il sera nécessaire d'avoir signé un contrat de fourniture en offre de marché,

VU le code de la commande publique et notamment son article L.2113-6,

VU le code de l'énergie et notamment ses articles L.331-4 et L. 441-5,

VU les articles L.1414-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe,

VU les statuts du SYDEEL66,

VU la délibération n°04012020 du Comité Syndical du SYDEEL66 du 12 février 2020, approuvant le principe d'une collaboration entre le syndicat, les communes adhérentes et autres entités publiques et/ou privé afin de créer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et désignant le SYDEEL66 comme coordonnateur de ce groupement,

VU l'avis favorable de la commission des Finances réunie le lundi 21 septembre 2020.

Le Conseil Municipal décide :

**D'ADHÉRER** au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés dont le SYDEEL66 sera le coordonnateur,

**D'APPROUVER** les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés,

**D'AUTORISER** le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer tout document relatif à cette affaire,

**D'AUTORISER** le représentant du coordonnateur à signer et notifier les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes,  
**DE DIRE** que les dépenses en résultant seront inscrites et imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

**VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

Voir délibération n°01

**DÉLIB 2020-02 : AVENANT N°1 AU CONTRAT DE PRÊT PLS N°A75181JH / C425985 MODIFIANT LA DURÉE DE PRÉFINANCEMENT À LA SAHLM AXENTIA POUR LA CONSTRUCTION D'UN EHPAD À CANOHÈS**

**VU** les délibérations n° 2017-05 du 10 février 2017 et n°2018-02 du 02 février 2018,  
**VU** l'avis favorable de la commission des finances réunie le lundi 21 septembre 2020,  
**VU** la délibération du Conseil d'Administration de la SAHLM AXENTIA du 09 septembre 2020 autorisant la signature de l'avenant,  
**VU** la demande du 1<sup>er</sup> septembre 2020 de la SAHLM AXENTIA de modification de la durée de préfinancement.

Le Conseil Municipal décide :

**D'APPROUVER** les termes et les conditions financières de l'avenant n°1 au contrat de prêt PLS n°A75181JH / C425985 modifiant la durée de préfinancement pour la construction de l'EHPAD « Les Tuiles Vertes » à Canohès,

**D'AUTORISER** la SAHLM AXENTIA à signer l'avenant n°1 au contrat de prêt PLS n°A75181JH / C425985 modifiant la durée de préfinancement pour la construction de l'EHPAD « Les Tuiles Vertes » à Canohès et toutes les pièces relatives à ce dossier.

**VOTE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ET 4 ABSEPTIONS (MMES ET MM. PALMA - MUTI - SABATIER et BUTIN).**

Voir délibération n°02

**DÉLIB 2020-03 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Le Conseil Municipal décide :

**QUE** la commission municipale comprendra 8 Membres titulaires et 8 membres suppléants,  
**DE PROPOSER** à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux la liste et la composition de cette commission comme suit :

1. Ginette HUGUET 1, rue du Carlitte 66680 CANOHÈS
2. Danielle POUQUET PONS 10 ter, rue de las Trignagues 66680 CANOHÈS
3. Bernadette BALEINE 2, rue de Billerach 66680 CANOHÈS
4. Myriam CREVEUIL 1, rue Auguste Estrade 66680 CANOHÈS
5. Georgettes XIMENES 30, avenue des Souvenirs 66680 CANOHES
6. Jean François LLOUBERES 22, rue des Courioulettes 66680 CANOHÈS
7. Florent PETIT 1, rue du Chasselas 66680 CANOHÈS
8. José BONIFACE 20, avenue du Palais des Congrès 66000 PERPIGNAN
9. Guilhem BARNOLA 21, rue des Templiers 66680 CANOHÈS
10. Élodie ARGELES 19, rue René Dumont 66680 CANOHÈS

11. Rose Marie PAYRE 8, rue des Chênes 66680 CANOHÈS
12. Benjamin DUNYACH 5, rue Cami de la Vila 66680 CANOHÈS
13. Viviane BARNOLE 1, rue du Mas Ste Lucie Villa 34 66680 CANOHÈS
14. Dominique DI GIOVANNI 9, rue du Codron 66680 CANOHÈS
15. Marie-Louise ALEND A 2, rue des Pinsons 66680 CANOHÈS
16. Frédéric JUANOLA Mas des Peupliers Route de Canohès 66000 PERPIGNAN
17. Angeline RONDEAU 1, rue des Pinsons 66680 CANOHÈS
18. Alice DAGOURET 12, rue Jordi Père Cerda 66680 CANOHÈS
19. Jacqueline COURTHIAL 2, rue du Madres 66680 CANOHÈS
20. Florence FORESTIER 1, rue du Capcir 66680 CANOHÈS
21. Aude ESCRIVA 21, rue Pau Casals 66680 CANOHÈS
22. Alain TAILLAN 1, rue de la Palanquette 66680 CANOHÈS
23. Georges DURUPT 14, rue du Grenache 66680 CANOHÈS
24. Jérôme SELVE 10, rue des Mésanges 66680 CANOHÈS
25. Bruyère MINNE 11, rue du Pic des Camporells 66680 CANOHÈS
26. Emmanuelle BARTOLI 4, impasse des Dahlias 66680 CANOHÈS
27. Didier HERRERA 2, avenue des Massaguères 66680 CANOHÈS
28. Olivier BLAY 23, rue du 11 Novembre 66680 CANOHÈS
29. Stéphanie SAQUE 4, rue de la Pourtalade 66680 CANOHÈS
30. Valérie DURAND 10, rue des Mésanges 66680 CANOHÈS
31. Elisabeth FERNANDEZ 20bis, rue de la Côte Vermeille 66680 CANOHÈS
32. Jean-Luc SERRES 7, impasse de la Ribe Petite 66680 CANOHÈS

**DE DEMANDER** à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux d'établir la commission des impôts, à partir des propositions de noms cités ci-dessus.

**VOTE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ET 4 ABSENCES (MMES ET MM. PALMA - MUTI - SABATIER et BUTIN).**

Voir délibération n°03

#### **DÉLIB 2020-04 : CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE À CANOHÈS AA 198**

**VU** l'avis favorable des commissions des Finances et Hydraulique, Environnement, PAEN, Agriculture, Développement Durable, Écologie réunies le lundi 21 septembre 2020.

Le Conseil Municipal décide :

**D'APPROUVER** la cession foncière de la parcelle cadastrée à Canohès Section AA 198, située au lieu-dit les « Coves Velles », pour une contenance de 1 557 m<sup>2</sup>, pour la somme de 2 540 €, hors frais d'acte,

**D'APPROUVER** les termes de la promesse de vente,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte authentique de vente ainsi que tout acte utile en la matière. Maître GOUVERNAIRE, notaire à MILLAS, sera en charge de la rédaction de l'acte notarié,

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget de l'année 2020.

**VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

Voir délibération n°04

**DÉLIB 2020-05 : AVENANT MODIFIANT LA DURÉE DU TRAITÉ DE CONCESSION DE LA ZAC EL CRUSAT**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,  
**VU** les délibérations n°2010-04 du 5 octobre 2010 et n°2017-08 du 19 décembre 2017,  
**VU** les stipulations du Traité de Concession d'Aménagement de la « ZAC EL CRUSAT » signé le 5 octobre 2010 modifié par avenant n°1 signé le 26 juin 2018,  
**VU** le projet d'avenant n°2 au Traité de concession d'aménagement annexé à la présente,  
**VU** l'avis favorable de la commission des finances réunie le lundi 21 septembre 2020.

Le Conseil Municipal décide :

**D'APPROUVER** les termes de l'avenant n°2 au Traité de Concession d'Aménagement de la « ZAC EL CRUSAT » ayant pour objet une prorogation de la durée de 3 ans,  
**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents inhérents à cette opération,  
**DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ET 4 ABSENTIONS (MMES ET MM. PALMA - MUTI - SABATIER et BUTIN).**

Voir délibération n°05

**DÉLIB 2020-06 : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR UNE ÉTUDE D'INSPECTION INITIALE TECHNIQUE DU TUNNEL DE LAS COBAS ET SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUVE**

**VU** l'avis favorable des commissions des Finances et Hydraulique, Environnement, PAEN, Agriculture, Développement Durable, Écologie réunies le lundi 21 septembre 2020.

Le Conseil Municipal décide :

**D'ADHÉRER** au groupement de commandes pour une étude d'inspection initiale technique du tunnel de Las Cobas,  
**D'APPROUVER** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,  
**D'AUTORISER** le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer cette convention et tout document relatif à cette affaire,  
**D'AUTORISER** le représentant du coordonnateur à signer et notifier les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes,  
**DE DIRE** que les dépenses en résultant seront inscrites et imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

**VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

Voir délibération n°06

**DÉLIB 2020-07 : RENOUELEMENT PARTIEL DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER À LA SUITE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES**

VU articles L.12163 1° et L.121-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

VU la délibération n°2019-04 du 12 mars 2019,

VU l'avis favorable de la commission Hydraulique, Environnement, PAEN, Agriculture, Développement Durable, Écologie réunie le lundi 21 septembre 2020.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les Conseillers Municipaux, suivants :**

Monsieur Jean-Louis CHAMBON, membre de droit de la C.C.A.F

Monsieur Vincent COPIN, membre titulaire

Monsieur Gilles TRILLES, 1<sup>er</sup> suppléant

Madame Sylvie AUSSEIL, 2<sup>ème</sup> suppléant

**Après en avoir délibéré, le conseil Municipal a élu les propriétaires de biens fonciers non bâtis, suivants :**

Monsieur Jean François LLOUBERES, membre titulaire

Monsieur Éric CASEILLES, membre titulaire

Madame Nadia SALY, membre titulaire

Monsieur Jean Michel POLIT, membre suppléant

Madame Chantal RICHARD, membre suppléant

Voir délibération n°07

**DÉLIB 2020-08 : SIGNATURE DE LA PROMESSE UNILATÉRALE D'ACHAT POUR L'ACQUISITION DES PARCELLES AC 02 À AC 06**

VU l'avis favorable des commissions des Finances et Hydraulique, Environnement, PAEN, Agriculture, Développement Durable, Écologie réunies le lundi 21 septembre 2020.

Le Conseil Municipal décide :

**D'APPROUVER** le dépôt de candidature pour l'acquisition des parcelles cadastrées AC 02, AC 03, AC 04, AC 05 et AC 06, d'une superficie de 100 472 m<sup>2</sup> situées au lieu-dit Serrat de la Lloca sur le PAEN pour un montant de 100 742 €,

**D'APPROUVER** les termes de la promesse unilatérale d'achat avec la SAFER Occitanie,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la promesse unilatérale d'achat,

**D'AUTORISER** à signer l'acte authentique de vente, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier,

**DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année 2020.

**VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

Voir délibération n°08

**DÉLIB 2020-09 : PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE ET ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET ABC (ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE)**

**VU** l'appel à projets « Atlas de la Biodiversité Communale » (ABC) lancé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB),

**VU** l'avis favorable de la commission Hydraulique, Environnement, PAEN, Agriculture, Développement Durable, Écologie réunie le lundi 21 septembre 2020.

Le Conseil Municipal décide :

**D'APPROUVER** l'engagement de la commune en faveur de la démarche Atlas de la Biodiversité Communale – ABC,

**D'AUTORISER** la commune à candidater à l'appel à projet lancé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB),

**D'AUTORISER** le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer tout document relatif à cette affaire,

**DE DIRE** que Monsieur le Maire sollicitera par décision une subvention dans le cadre de cet appel à projet, en vertu de la délibération n°2020-06 du 26 mai 2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire (L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

**VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

Voir délibération n°09

**DÉLIB 2020-10 : FIXATION DES CONDITIONS DE VERSEMENT DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE À L'ÉGARD DES AGENTS SOUMIS À DES SUJÉTIONS EXCEPTIONNELLES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS DANS LE CADRE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DÉCLARÉ POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

**VU** la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 4,

**VU** la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, notamment son article 11,

**VU** le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Le Conseil Municipal décide :

**D'INSTAURER** une prime exceptionnelle d'un montant maximal de 1 000 € pour les agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire. Cette prime sera attribuée aux agents publics (fonctionnaires et agents contractuels de droit public et les personnels contractuels de droit privé des établissements publics) ayant été directement en contact avec le public et ayant été exposé au risque de contamination durant cette période.



Plusieurs services ont été reconnus à risque :

- Les services d'accueil des enfants de soignants (animation, entretien des bâtiments)
- Le service de ramassage des déchets,
- Le service de portage des repas à domicile et d'aide à la personne âgée,
- Le service de la police municipale,
- Les services en lien direct avec la population, les commerçants, ...

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à fixer, par arrêté, à titre individuel, le montant alloué à chaque bénéficiaire et les modalités de versement de cette prime.

**DE DIRE** que cette prime exceptionnelle se cumule avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes, soit notamment :

- Les deux primes composant le RIFSEEP,
- Les indemnités compensatoires des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes (IFTS, IHTS...).

**DE DIRE** que la prime exceptionnelle sera exonérée d'impôts sur le revenu ainsi que de cotisations et de contributions sociales.

**DE DIRE** que cette prime fera l'objet d'un versement unique au mois de septembre 2020.

**DE DIRE** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 28 septembre 2020.

**DE DIRE** que les crédits nécessaires au versement de cette prime seront prévus et inscrits sur le budget de l'exercice correspondant.

#### **VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

Voir délibération n°10

#### **DÉLIB 2020-11 : MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL À LA COMMUNAUTÉ URBAINE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-4-1,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction Publique Territoriale,

**VU** le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Le Conseil Municipal décide :

**D'APPROUVER** les termes de cette convention,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier,

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2020 et suivants.

#### **VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

Voir délibération n°11

#### **DÉLIB 2020-12 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Municipal décide :

**D'APPROUVER** la création du poste suivant :

- 1 Chef de service PM de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- D'APPROUVER** le tableau des effectifs.

**VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

Voir délibération n°12

**DÉLIB 2020-13 : INDEMNITÉS DES ÉLUS**

**VU** l'article L.2123-20-1, I, 1<sup>er</sup> alinéa du code général des collectivités territoriales (CGCT),  
**VU** les articles L.2123-23 et L.2123-24 qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal décide :

**DE FIXER**, à compter du 26 mai 2020, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des Adjoints et des Conseillers Communaux délégués, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire réglementaire prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du code général des collectivités territoriales, pendant toute la durée du mandat effectif, comme suit :

- Le Maire, **49.32 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,
- Le 1<sup>er</sup> Adjoint, **25.75 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,
- Les Adjoints, **17.99 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,
- Les Conseillers municipaux délégués, **6.00 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.

**D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget de l'année en cours et suivants,

**DE TRANSMETTRE** au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal.

**VOTE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ET 4 ABSENTIONS (MMES ET MM. PALMA - MUTI - SABATIER et BUTIN).**

Voir délibération n°13

**DÉLIB 2020-14 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal décide :

**D'ADOPTER** le règlement intérieur du Conseil Municipal de Canohès.

**VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

Voir délibération n°14

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 16.**

Le Maire,  
  
Jean-Louis CHAMBON